

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 JUIN 2023

**13 - Objet : PROGRAMME PLURIANNUEL DE GESTION DE LA GELISE ET SES AFFLUENTS
2023/2027**

N° Ordre : DE-067-2023

Rapporteur : Lionel Labarthe, vice-président à l'environnement

Nomenclature : 8.8 environnement

L'an deux mille vingt-trois, le 28 juin à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Lamontjoie, après convocation du 21 juin 2023, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (37) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : M. Michel DAUNES

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : Mme Patricia CHENUIL et M. Jean-Louis MOLINIÉ

Calignac : -

Espiens : M. Serge LARROCHE

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fieux : -

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ÉCHÉVÉRIA

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mme Isabelle SALIS et M. Ludovic BIASOTTO

Le Frechou : -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Le Saumont : -

Mézin : Mme Dominique BOTTÉON et MM Jacques LAMBERT et Jean-Michel MANABÉRA

Moncaut : -

Moncrabeau : -

Montgaillard-en-Albret : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Alain POLO

Nérac : Mmes Laurence BERTHOUMIEU, Ana-Paula BES, Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, Mélanie SERRES-SOLANO et MM Serge ARNAUNÉ, Hugues DAVID, Patrice DUFAU, Patrick GOLFIER et Nicolas LACOMBE,

Pompiery : -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pe Saint Simon : M. Michel SABATHIER

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : -

Sainte-Maure-de-Peyriac : -

Sos-Gueyze-Meylan : Mme Claudette STALTER, suppléante

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : Mme Laurence BENLLOCH

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (7) :

AR Prefecture

047-200068948-20230628-DE_067_2023-DE
Reçu le 04/07/2023

Barbaste : Mme Valérie TONIN à M. Ludovic BIASOTTO

Lavardac : M. Sébastien CRUSSIÈRES à Mme Isabelle SALIS

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE à M. Jean-Louis TOLOT

Nérac : Mme Stéphanie GARBAY à M. Patrick GOLFIER, M Marc GELLY à M. Hugues DAVID, M. Frédéric SANCHEZ à M. Nicolas LACOMBE

Pompiery : M. Jean-Pierre SUAREZ à M. Alain LORENZELLI

Membre absent excusé (9) :

Calignac : M. Alban CASSAGNABERE

Fioux : M. Joël AREVALILLO

Lavardac : M. Georges BARBARA

Le Frechou : M. André APPARITIO

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Thierry PLANTÉ

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON suppléé par Mme Claudette STALTER

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIÉ a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 37

Votants : 44

Absents : 16

- Dont « pour » : 44

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 7

- Dont abstention : 0

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu la compétence Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (compétence exercée dans les conditions prévues à l'article L211-7 du Code de l'environnement) et notamment « Gestion et aménagement des bassins versants de la Gélise, Baïse et de l'Auvignon » ;

Vu l'avis favorable rendu par la commission environnement du 15 juin 2022 ;

Considérant les étapes précédentes de l'élaboration du programme pluriannuel de gestion, chacune validée lors des commissions environnement précédentes :

- Etat des lieux et diagnostic des cours d'eau et du bassin versant,
- Définition des enjeux du territoire et des objectifs opérationnels du futur programme de gestion,
- Validation des fiches actions du programme pluriannuel de gestion : présentées en commission environnement le 15/06/2023.

Exposé des motifs :

Un programme pluriannuel de gestion est indispensable pour exercer la compétence GEMAPI sur un bassin versant. En effet, celui-ci se base sur les problématiques connues et propose un panel d'actions complémentaires pour y répondre.

AR Prefecture

047-200068948-20230628-DE_067_2023-DE
Reçu le 04/07/2023

Ce programme de gestion est annexé à un arrêté préfectoral de Déclaration d'Intérêt Général (DIG). Cette DIG garantit l'accès et l'engagement de financements publics sur des parcelles privées (la plupart des cours d'eau du bassin sont privés : le fond et les berges appartiennent donc à des particuliers).

La programmation est aussi un outil de planification des actions sur plusieurs années et permet de budgétiser les travaux sur les 5 ans de validité de l'arrêté de DIG.

Ces prévisions budgétaires sont présentées en annexe, mais nécessiteront annuellement des modifications et ajustements au budget annuel d'Albret communauté. Un récapitulatif des dépenses prévisionnelles annuelles par type d'actions est annexé à cette délibération.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité

- ▶ **De valider** le plan pluriannuel de gestion et son plan prévisionnel de financement présentés en annexe,
- ▶ **D'autoriser** le dépôt du dossier auprès des services de l'Etat concernant l'instruction de la déclaration au titre de la loi sur l'eau et de la demande de déclaration d'intérêt général,
- ▶ **De rappeler** que le Président a délégation pour solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau, de la Région et du Département,
- ▶ **D'inscrire** les crédits nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Alain Lorenzelli,
Président

Jean-Louis Molinié
Secrétaire de séance



Publication le : - 4 JUIL 2023